

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 026/2021

OBJET : Finances : Fixation du Taux des trois taxes locales directes, pour l'année 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de février à 15 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2021

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX /**PROCURATIONS :** Michaël TRUCCHI à Romain BIANCHI / Vanessa BEAUJAUD à Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO à Alexandra RUSSO / Gracienne DODAIN à Serge DIGANI / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX / Jean Marc OCCHIOSSI à Sandrine GUGLIELMINO.**ABSENT :****Secrétaire de séance :** Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Il est décidé au Conseil municipal :

- de fixer pour l'année 2021 les taxes locales directes relevant de sa compétence, ainsi qu'il suit :

FONCIER BATI 14,49 %

FONCIER NON BATI 32,34 %

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 21****Votants : 27****Absents : 0****Pour : 23****Contre : 4****Abstentions : 0**

AINSI FAIT ET DELIBERE A
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 17/02/2021

Affichage le : 18/02/2021